

ARRETE MUNICIPAL N° 2025-077

Le Maire de Walincourt-Selvigny,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, les articles L 131.1, L 131.2 et L 131.3 du Code des C.G.C.T
Vu, la demande formulée le 25 juillet 2025 par,
J2C Magasin
Monsieur Jacky DERAED
45 Rue de Marquillies
59480 LA BASSÉE

Pour l'implantation : sur le trottoir d'une benne à gravats

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Du lundi 18 août 2025 jusqu'au vendredi 05 septembre 2025 inclus, l'entreprise J2C Magasin est autorisée à installer une benne sur le domaine public communal face au n°8 Rue Faidherbe à Walincourt-Selvigny

ARTICLE 2 : Les précautions suivantes devront être observées :

- L'installation de la benne sera conforme à la réglementation en vigueur,
- Elle devra être disposée de manière à ne pas entraver l'accès aux installations de sécurité ou de protection civile,
- Durant la période d'installation de la benne, une déviation du cheminement des piétons devra être mise en place, notamment par une signalisation de type « Piétons prendre le trottoir d'en face »,
- L'installation ne devra en aucun cas empiéter sur la chaussée afin de ne pas gêner la circulation des véhicules.

ARTICLE 3 : L'entreprise J2C Magasin répondra des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

ARTICLE 4 : L'entreprise J2C Magasin prendra toutes les garanties pour éviter les chutes de matériaux sur le domaine public. La signalisation de la benne devra être balisée de jour comme de nuit. Une signalisation adaptée temporaire devra être posée et vérifiée matin et soir.

ARTICLE 5 : La présente autorisation est précaire et révoquée. Elle pourra à tout instant être retirée si une gêne est constatée pour la circulation, le bon déroulement de manifestations publiques, ou si les articles 2, 3, 4 et 7 ne sont pas respectés.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



c o m m u n e d e
Walincourt-Selvigny

ARTICLE 6 : L'entreprise J2C Magasin sera tenue responsable de toutes détériorations du trottoir, de la chaussée, du mobilier urbain, de tout élément du domaine public etc., pendant la durée des travaux.

De plus aucun dépôt de matériaux ne devra subsister sur la voie publique à la fin des opérations.

ARTICLE 7 : L'entreprise J2C Magasin devra prendre toutes les dispositions pour protéger et maintenir en bon état le domaine public : Exemples : protection du trottoir ou de la voirie contre poinçonnement par la mise en place de cales en bois... , protection par bâche, ou autres moyens, du trottoir ou de la voirie lors du stockage de matériaux ou de manipulation d'enduits de mortier, etc..

ARTICLE 8 : Sauf état des lieux contradictoire réalisé avant intervention, le domaine public sera réputé en parfait état et absent de toute détérioration. En cas de détérioration, l'entreprise J2C Magasin s'engage à procéder ou à faire procéder aux réparations nécessaires à ses frais et sous contrôle des services techniques municipaux.

ARTICLE 9 : A défaut de remise en état, conformément à l'article 8, et après mise en demeure préalable, la ville de Walincourt-Selvigny fera procéder aux frais du demandeur aux travaux de réparation.

ARTICLE 10 : L'entreprise J2C Magasin est chargée de l'application du présent arrêté qui lui sera notifié et dont copie sera transmise pour information :

- à la Gendarmerie de CLARY
- au CIS de Walincourt-Selvigny
- au SIAVED
- au Brigadier-Chef Principal de Police Municipale de Walincourt-Selvigny

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de sa publication.

Walincourt-Selvigny, le 6 août 2025

Pour le maire empêché,
l'Adjoint délégué,

André-Marie FORRIERRE.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>